

Département de la Seine-Maritime Arrondissement du Havre Canton de Fécamp Commune de VATTETOT SUR MER 76111		<i>Réunion du Conseil Municipal</i> Compte rendu du 18 Novembre 2022
Date de la convocation : 14 novembre 2022 <u>Membres en exercice</u> : 09 <u>Présents ou représentés</u> : 08 <u>Votants</u> : 08 <u>Absents excusés</u> : 0 <u>Absent</u> : 1 <u>Secrétaire</u> : Stéphanie CAYEUX <u>Objet</u> : Compte-rendu Ouverture de séance : 20H05	L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire. <u>Etaient également présents</u> : Mesdames et Messieurs Helen MOTTE, Jean-Yves LE ROY, Stéphanie CAYEUX, Andrea REYNAUD, Catherine COUSSEMANT, Pascal LECACHEUR et Fabien DUTOT <u>Absent excusé</u> : <u>Absent</u> : Monsieur David DOS SANTOS FERREIRA	

Monsieur Le Maire indique que sur la convocation comprenait une délibération sur le budget impliquant une décision modificative pour le SIVOS. Compte-tenu des derniers éléments transmis par le syndicat, celle n'est plus à l'ordre du jour.

I- Procès-Verbal

Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

II- Transfert de compétence IRVE au SDE76 :

délibération 2022/26

Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

Considérant le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,

L'existence d'un réseau de 115 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,

L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du Schéma Directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc de bornes actuel et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,

Les différentes demandes des communes, d'installation de bornes de recharges,

La nécessité de réaliser, adopter et transmettre au Préfet de département, un schéma directeur de déploiement de celles-ci afin de bénéficier d'un taux de 75 % de prise en charge du coût de raccordement des IRVE,

La reprise de la compétence IRVE sur le territoire de la CLÉ 1 par la CULHSM du HAVRE, ne permettant plus au SDE76 d'y développer son infrastructure mais de maintenir cependant le parc existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) », au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- **ACCEPTE** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE, et à la mise en œuvre du projet.

III- RECENSEMENT: nominations des agents coordonnateur et recenseur : délibération 2022/27

Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2023, les opérations de recensement du 19 janvier au 18 février 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DESIGNE** Madame Delphine RECHER au titre d'agent coordonnateur et **FIXE** la somme de 224 € brut pour indemnités.
- **DESIGNE** Madame Régine FREVAL au titre d'agent recenseur et **FIXE** la somme de 523 € brut pour indemnités.

IV- Financement supplémentaire pour le SIVOS:

délibération 2022/28

Présents ou représentés : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle que la gestion des écoles au sein des communes de GERVILLE, des LOGES et de VATTETOT SUR MER est orchestrée par un syndicat à vocation scolaire : le SIVOS.

Le budget de ce syndicat comprend le versement par chaque commune d'une participation en tenant compte le nombre d'enfants scolarisés par commune.

Aussi nous avons inscrit le montant au chapitre 65, dans l'article 6554, la somme 81 000€ sur le BP 2022.

Compte-tenu des nouveaux besoins du SIVOS et considérant que nous disposons toujours de fonds disponibles dans l'article, Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'un versement complémentaire en respectant les montants inscrits au BP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à ce versement, si nécessaire.

V- Questions et informations diverses :

- Nouvelle sollicitation par la Société STEAG pour une réflexion sur l'opportunité d'étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire communal : l'ensemble de l'équipe municipale décide de ne pas donner suite à cette sollicitation d'une part car le choix d'une société française est préconisée et d'autre part car la présence d'un parc éolien en mer est en cours de réalisation.
- Décoration de Noël : afin de s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique, les décorations de Noël seront installées de mi-décembre à début janvier.
- Une parade de Pères Noël à moto passera dans le centre-bourg le samedi 17 décembre vers 14 heures.
- Un spectacle de Noël devrait être proposé aux familles le vendredi 16 décembre à partir de 18H30 à la salle polyvalente ; un goûter sera offert après le spectacle.
- Un riverain de parcelles communales demande un élagage : l'ensemble de l'équipe municipale approuve cette demande, les frais seront partagés. Des devis vont être sollicités auprès de différentes entreprises.
- Une opération drone va être organisée par la Société SABCA, en partant des mêmes zones que lors de la précédente opération, pour des études sur le parc éolien en mer du 21 au 28 novembre 2022.
- Emploi : l'employée administrative de notre commune va être mise en stage à compter du 1^{er} janvier 2022. L'employé technique va être titularisé à compter du 1^{er} janvier 2022. Une annonce d'emploi vient d'être publiée par la commune pour un poste d'assistante administrative, de 12 heures afin de compléter le temps partiel effectué par l'actuelle secrétaire de mairie.
- La cérémonie des vœux du maire est prévue le samedi 7.01.2022 à midi.
- Madame RICHARD, directrice de l'école, nous informe qu'une classe découverte est organisée aux bénéfices des élèves de CE2, CM1 et CM2 à PARIS les 30 et 31 mars 2022. Des actions de collecte de fonds sont en cours ou envisagées telles une cagnotte en ligne, collecte de ferrailles, etc...
- Une réflexion sur le stationnement dans le village est actuellement menée par l'équipe municipale.
- Un administré demande le retrait du panneau « baignade interdite » à la plage de Vaucottes au profit d'un panneau « baignade non surveillée, à vos risques et périls ». L'équipe municipale souhaite réfléchir à cette proposition mais précise néanmoins la dangerosité des courants marins dans ce secteur.
- Des barrières de « stationnement réservé » sont à mis à disposition des locataires de la salle polyvalente afin de leur assurer, tant que possible, un stationnement à proximité de la salle.
- Une réflexion est à mener concernant la mise en préfourrière des animaux errants ainsi que la déclaration des volailles en mairie. Des documents et informations officiels vont être réunis afin de nourrir cette réflexion.
- Une étude de faisabilité a été demandée par la commune sur un possible éclairage publique à panneaux photovoltaïques route du gros chêne et chemin de l'étoile.

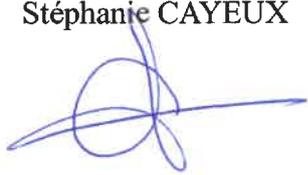
- L'équipe municipale propose de mener prochainement une réflexion sur la possibilité de proposer des parrainages civils.

Enfin, l'équipe municipale convient de se réunir chaque 2^{ème} lundi de chaque mois.

La séance est levée à 23H15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La secrétaire de Séance
Stéphanie CAYEUX



Le Maire
Franck BLANCHET

